

meuse, considérée comme la première acte d'un... (Text continues with a detailed account of a public trial and the political climate of the time, mentioning various figures and the state of the Republic.)

contre celui de la France. (Applaudissements.) L'Assemblée peut se réunir au milieu d'un pareil... (Continuation of the political discourse, focusing on national unity and the role of the Assembly.)

sure de faire de la politique d'intérêt et de raison. (Très-bien à gauche.) La suite de la discussion est renvoyée à demain... (Text discusses administrative matters and the organization of the government.)

5^e Prix médaille bronze. — Partagé entre Tibberhorn Emile, tambour, 4^e compagnie et Roupin, Bie. sergent 3^e compagnie. 2^e TR. Prix offerts par la ville. 1^{er} Prix une louche en argent. — Calet Fr. 3^e compagnie. 2^e Prix 2 couverts en argent. — Lefebvre, 4^e compagnie. 3^e Prix 12 cuillères à café en argent. — Vante Camille, 3^e compagnie. 4^e Prix 1 couvert en argent. — Vancapenol Louis, sergent, 2^e compagnie. 5^e Prix 6 cuillères à café en argent. — Camille Jules, pompier 2^e compagnie. 6^e Prix une pince à sucre en argent. — Roupin Bte, sergent 3^e compagnie. 7^e Prix surprise. — Malluin Ach. sapeur.

portés dans la rue des Longues-Haies. Un passant, M. Devenne, demeurant rue des Arts, voyant le danger imminent que courait une personne placée dans la voiture, se jeta résolument à la bride des chevaux et parvint, à force d'efforts, à interrompre leur course effrénée. La personne qui se trouvait dans la voiture était une dame qui s'empressa de donner une récompense pécuniaire à celui qui lui avait porté une si courageuse assistance. La cause de l'emportement des chevaux était due, aux chaînes du timon qui, détachées par une extrémité frappée sur les jarbes des chevaux qui s'en impatientèrent. Aucun accident à déplorer. Deux sergents de ville qui faisaient leur service, rue Saint-Vincent-de-Paul, hier soir, vers onze heures, aperçurent tout-à-coup, à quelque distance, une leur rougette sortant d'une bâtisse attendant à l'Ecole. C'était la barricade entourant cette bâtisse qui brûlait. Ils allèrent chercher à secours et l'incendie fut éteint en un instant. On avait mis le feu à une pailleasse jetée contre la bâtisse; la flamme en consumant la pailleasse avait gagné les bords de la barricade. La semaine dernière deux enfants brûlés, aujourd'hui un bâtiment qui manque d'être détruit, et cela par d'infatigables monceaux de paille abandonnés sur la voie publique. Notre éditte devrait bien prendre des mesures à cet égard; c'est une question de salubrité en même temps que de sécurité publique. On vient d'arrêter dans son domicile à Roubaix, Adolphe-Philippe D..., agent d'affaires. Il est inculpé de faux en écritures. Un tisserand de Wasquehal, Jean D..., prévenu d'un crime contre les moeurs, a été mis en arrestation, avant-hier. C'est un vieillard de 63 ans. L'incendie qui s'est déclaré lundi vers deux heures, dans le bateau dragueur de la Delle, a causé 2,000 francs de dégâts, couverts par assurance à la Compagnie maritime et fluviale. Unseau de goudron en ébullition a occasionné l'incendie en se répandant dans la baraque du bateau, dont le propriétaire est M. Pinçon, entrepreneur rue Colbert, à Lille. Un incendie éclata avant-hier, chez M. Delamotte-Decroix, rue du Marché-au-Fil-de-Lin. Au début, ce n'était qu'un violent feu de cheminée et on a eu recours, mais sans succès, aux moyens employés en pareil cas. Les toiles humides s'enflammaient bientôt, l'eau projetée dans la cheminée ne produisit aucun effet. Les moyens les plus énergiques furent continués pendant que le commandant parcourait à pas précipités les cinq étages de la maison pour se rendre compte de la situation, et s'assurer s'il n'existait pas de vices de cheminée, cause assez fréquente d'incendies considérables. Il constata, à divers étages, des parties de cheminée formées de pots, contre lesquels étaient adossés des meubles. Ces pots rougis par la chaleur de la suie enflammée, allaient communiquer le feu à ces meubles; d'un autre côté, ils menaçaient les planchers. Le commandant prit des mesures en conséquence, et bientôt tout danger avait disparu. Avant-hier, le nommé C. Lefebvre, cultivateur à Linselles, a été trouvé mort dans une mare située à proximité de sa ferme. CONVOIS FUNÈRES ET OBITS Les amis et connaissances de la famille BONNET-FRAPPE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EDMOND-JOSPH BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui aura lieu le vendredi 19 mai 1876, à 9 heures, aux vigiles le même jour, à 8 heures 3/4, et au convoi et service solennels qui auront lieu le samedi 20 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 2. Les amis et connaissances de la famille KRABANSKY-DELERUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Marie DELERUE, veuve de M. François KRABANSKY, décédée à Roubaix, le 16 mai 1876, à l'âge de 76 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 18 mai 1876, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les vigiles seront chantées le mercredi 17, à 6 heures. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Antoine, 25. Un obit solennel au mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 18 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Julien CATTEAUX, organisateur et maître-de-chapelle de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 21 avril 1876, à l'âge de 62 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Bulletin de l'Assemblée du 15 Mai 1876. Sommes versées par 136 déposants, dont 35 nouveaux. Fr. 22,281.00 71 demandes en remboursement. 20,993.95 Les opérations du mois de Mai sont suivies par MM. Julien Lagache (tit) et Desrousseaux (Defrenne) directeurs. COURS PUBLICS DE PHYSIQUE. — Mercredi 17 mai à 8 heures du soir. Des instruments pour grossir ou rapprocher les objets, du microscope simple et du microscope composé, des télescopes, des lunettes terrestres, des lunettes de spectacles. COURS PUBLICS DE CHIMIE. — Jeudi 18 mai à 8 heures du soir. Des cyanures métalliques, des prussiates jaune et rouge, leur préparation, leurs propriétés, leurs applications industrielles. COURS PUBLICS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Vendredi 19 mai, à 8 heures du soir. — Révision des cours de la semaine. Cour d'Assises du Nord Audience du 15 mai. Présidence de M. SAUVAGE. — Ministère public, M. MORILLOT, substitut du procureur général. 1^{re} affaire. — Vol et complicité par recel. Les accusés sont : Esther Petit, veuve Coquelet, domestique, demeurant à Saint-Amand, et Mathilde Coquelet, femme Delcourt, fille de la première accusée, commerçante à Saint-Amand. La veuve Coquelet, domestique au service de M. Ramart, rentier à Saint-Amand, dérobait, dans le courant du mois d'août 1875, des titres de rentes au porteur dont le capital versé montait à 3,025 fr. La femme Coquelet avait volé ces titres dans le seul but de venir en aide à sa fille dont la misère était extrême. Elle lui donna donc ces titres, lui disant qu'ils lui venaient d'un recouvrement d'une créance déjà acquiescée. La femme Delcourt négocia les titres chez un banquier de Valenciennes. Elle prétend qu'elle était de bonne foi, mais les alléguations qu'elle apporte ne semblent pas convaincantes au ministère public. La femme Delcourt a donc à répondre à la justice du fait de recel. La femme Coquelet est reconnue coupable avec des circonstances atténuantes et condamnée à trois années d'emprisonnement. Quant à la femme Delcourt, elle est acquittée et mise immédiatement en liberté. Défenseurs : M^{re} Férôt et Barbédienne. 2^e affaire. — Détournement et faux. Le nommé Benoit-Yves-Emile Hayaert, né le 22 février 1843 à Baillieux, employé de commerce, demeurant à Armentières, est accusé de faux en écriture de commerce et de détournements au préjudice du sieur Brevart, filateur à Armentières, chez lequel il tenait les livres, dans les circonstances suivantes : L'accusé est entré le 15 août 1872 dans les bureaux du sieur Brevart, en qualité de teneur de livres, aux appointements de 1,800 fr. par an. Son patron ayant conçu des doutes sur sa probité, le congédia le 30 novembre 1874, et, plus d'un an après son départ, un hasard lui fit découvrir sur ses registres de nombreuses irrégularités. Il reconnut qu'Hayeart avait commis de nombreux détournements et avait fait un grand nombre de faux pour dissimuler ses détournements. On a relevé à sa charge plus de 627 faux. Le montant des détournements s'élève à 2,100 fr. L'accusé a fait des aveux complets et déclare qu'il s'est servi pour ses plaisirs de l'argent de son patron. Reconnu coupable avec des circonstances atténuantes, l'accusé est condamné à trois années d'emprisonnement. Défenseur, M^{re} Hattu. Audience du 16 mai. Présidence de M. SAUVAGE. — Ministère public, M. MORILLOT, substitut du procureur général. 1^{re} affaire. — Tentative de suicide. (Huis clos.) Le nommé Jean-Baptiste Descamps, âgé de 47 ans, né à Boogy (Belgique) mineur demeurant à Anzin, est accusé d'attentat à la pudeur sans violence, sur une petite fille de moins de 13 ans. — Acquitté. Défenseur : M^{re} Honoré. 2^e affaire. — Viol par un père sur sa fille. (Huis clos.) Alexandre-Augustin Pequeux, né le 11 février 1811, à Saint-Amand, journalier, demeurant à Douai, est accusé de viol sur sa fille légitime, âgée de moins de 15 ans. Défenseur, M^{re} Vitruv. 3^e affaire. — Vol qualifié. L'accusée est la nommée Victorine Waijart, femme Monnier, âgée de 19 ans, né à Leers, ménagère, demeurant à Roubaix. La femme Monnier habitait à Roubaix depuis le mois de janvier une chambre voisine de celle du sieur Loridan; celui-ci lui avait récemment prêté un franc et lui avait été signalé comme ayant beaucoup d'argent. Le sieur Loridan avait en effet touché le 2 février une somme de 4,000 fr. et l'avait déposée dans un tiroir de commode fermant à clef. Il s'absenta du 14 au 16 février; le 20, en ouvrant son tiroir, il s'aperçut qu'une somme de 500 fr. en argent lui avait été dérobée. Certains indices dirigèrent ses soupçons sur la femme Monnier qui nia d'abord avec énergie et alla même jusqu'à lui menacer. Elle se décida à avouer qu'après la saisie d'un paquet qu'elle avait remis à son mari en prévi-

BULLETIN ECONOMIQUE

La chambre de commerce de Paris, consultée, vient de donner son avis sur la question pendant des admissions temporaires. Elle pense que, loin de restreindre les facilités accordées au commerce, il faudrait au contraire leur donner toute l'extension dont elles sont susceptibles. En conséquence, la chambre de Paris exprime le désir que la loi relative de 1830 soit révisée dans ce sens.

Voici à ce sujet ce qu'on nous affirme : Les tarifs actuels auraient été maintenus à l'exception de divers articles de l'industrie, surtout les filés de coton et les lainages, relativement auxquels les tarifs de la convention additionnelle avec l'Angleterre auraient été abandonnés pour revenir à ceux du traité avec l'Allemagne. Les droits d'entrée sur les grains subiraient une certaine élévation en raison de manipulations douanières plus rigides à la frontière. D'autres élévations se rapporteraient aux droits perçus sur le thé, le café, le pétrole, le vin, le bétail et les fruits du Midi.

Malgré l'avis du conseil, nous croyons savoir que la question est loin d'être définitivement résolue, et d'après nos renseignements particuliers, le ministre de l'Agriculture et du Commerce aurait répondu dans ce sens aux réclamations précitées. (Patrie.)

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

La fête de Saint-Mamert, comme nous l'avons annoncé, a été célébrée, dimanche par notre corps de Sapeurs-Pompiers volontaires. A l'issue de la revue passée sur la Grand-Place, les pompiers se sont réunis dans un banquet présidé par M. le maire de Roubaix.

L'Administration municipale est heureuse de retrouver, aujourd'hui, parmi des hommes qui pratiquent avec tant d'abnégation et de courage, l'une des principales vertus civiques : le dévouement envers ses semblables. Au nom de la ville de Roubaix, reconnaissante, au nom de l'Administration Municipale, qui saisira toutes les occasions pour arriver au perfectionnement et à l'amélioration des engins mis à la disposition du brave Bataillon des Sapeurs-Pompiers, nous vous remercions de tous les services que vous avez rendus, avec tant de zèle, à vos concitoyens.

Permettez-nous, Messieurs, de saisir cette occasion solennelle pour porter un toast à l'illustre Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République française. Je bois donc au Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République; A votre commandant dont nous avons constaté l'énergie et le dévouement. Je bois également aux officiers et Sapeurs-Pompiers qui composent ce corps d'élite dont nous sommes fiers, toujours prêt à se sacrifier à l'heure du danger, dans l'intérêt de la cité.

Lundi, à onze heures, un obit a été célébré, à Saint-Martin, pour le repos des âmes des pompiers morts dans l'année. Dans l'après-midi, a eu lieu le concours de tir au Cercle des Carabiniers Roubaisiens. Voici le tableau des prix décernés aux tireurs les plus habiles; 1^{er} TR. Médaille offerte par le Cercle des Carabiniers. 1^{er} Prix médaille d'argent. — Vante Camille, pompier, 3^e compagnie.